

La marijuana,
une avenue
intéressante
pour réduire la
surconsommation
d'opioïdes *Page A 5*



Rio 2016
Andre De
Grasse
chauffe Bolt
en demi-
finales du
200 m *Page B 5*

◆ www.ledevoir.com ◆

LE DEVOIR

VOL. CVII N° 186

LE DEVOIR, LE JEUDI 18 AOÛT 2016

1,30 \$ + TAXES = 1,50 \$

Le collège de Maisonneuve se dote d'une équipe anti-radicalisation

Les intervenants devront prendre garde de ne pas devenir des informateurs de police, avertit une experte

MARCO FORTIER

Le collège de Maisonneuve, qui a été aux prises avec l'extrémisme religieux au cours des derniers mois, s'apprête à embaucher cinq professionnels dans l'espoir de désamorcer les idées « radicales » des étudiants.

Selon ce que *Le Devoir* a appris, la direction du collège prépare l'embauche de trois travailleurs de corridor et de deux autres spécialistes de la radicalisation en vue de la rentrée scolaire. Les cours commencent lundi prochain, mais le processus de sélection des cinq professionnels sera terminé dans deux semaines.

Ce projet-pilote de 400 000 \$ survient après une série de cas de radicalisation d'étudiants du collège. Certains ont tenté d'aller faire la guerre en Syrie pour le groupe armé État islamique, classé comme terroriste par le Canada. Sabrine Djaermane et El-Madhi Jamali, deux anciens élèves du collège de Maisonneuve arrêtés en 2015, font face à la justice pour avoir planifié un attentat à Montréal, en plus d'avoir cherché à aller faire le djihad en Syrie.

Des tensions, des bagarres sont aussi survenues entre des groupes du collège au cours des derniers mois. De jeunes musulmans se sentent exclus et stigmatisés.

« Les travailleurs de corridor seront sur le terrain pour recueillir la parole des étudiants. Leur défi est de se faire accepter, de gagner la confiance des jeunes pour les aider », dit Line Légaré, porte-parole du collège de Maisonneuve.

En plus des trois travailleurs de corridor, deux autres professionnels seront embauchés pour appuyer les étudiants et le personnel du collège. Ces experts, formés en relations interculturelles ou qui ont un profil de psychologue ou de travailleur social, aideront

VOIR PAGE A 8 : MAISONNEUVE



ALEXANDRE SHIELDS LE DEVOIR

La réserve des Chic-Chocs, située aux abords du parc national de la Gaspésie, est visée par des permis. Sur son site Web, la SEPAQ vante un « lieu de prédilection remarquable pour la faune ».

Les réserves fauniques ouvertes à l'exploration pétrolière

Quatre réserves sont d'ailleurs visées par des permis d'exploration

ALEXANDRE SHIELDS

Même si elles constituent des territoires naturels d'une grande richesse fréquentés par les amateurs de la nature, les réserves fauniques du Québec peuvent être ciblées librement par les compagnies pétrolières. Pas moins de quatre d'entre elles sont d'ailleurs couvertes par des permis d'exploration, a constaté *Le Devoir*. Le gouvernement Couillard n'entend pas révoquer ces permis.

Sans tambour ni trompette, les entreprises qui lorgnent le potentiel en énergies fossiles du sous-sol québécois ont pu mettre la main sur des dizaines de milliers de kilomètres carrés de permis d'exploration au cours de la dernière décennie.

La mise à jour de la carte produite par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles permet d'ailleurs de constater que ces entreprises ont même ciblé le territoire de quatre « réserves fauniques ». Celles-ci relèvent de la responsabilité de la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ), une Société d'État chargée de la gestion et de la conservation de ces territoires.

Ces réserves ont toutes été créées dans la foulée de l'abolition des clubs privés, qui ont longtemps eu le contrôle sur des éléments majeurs du territoire naturel du Québec. Sur son site Web, la SEPAQ évoque d'ailleurs une « démocratisation » de l'accès au territoire en parlant de la création des réserves fauniques.

Or, deux réserves de la Gaspésie totalisant 2400 km² sont aujourd'hui entièrement couvertes par des permis d'exploration détenus par des entreprises privées. C'est le cas de la réserve des Chic-Chocs, un territoire situé aux limites du parc national de la Gaspésie. Une partie de la réserve

VOIR PAGE A 8 : RÉSERVES

AUJOURD'HUI



Économie · Que l'énergie en commun. Le projet de loi sur les hydrocarbures et la mise en œuvre de la politique énergétique regroupe des enjeux qui s'opposent. Une chronique de Gérard Bérubé. *Page B 1*



Avis légaux.....A 4
Décès.....A 5
Météo.....B 2
Mots croisés.....B 8
Petites annonces.....A 5
Sudoku.....B 6

Le prix de la rentrée scolaire

Pour les familles défavorisées, la hausse du coût des fournitures est importante

Tandis que les sacs à dos se garnissent peu à peu en vue de la rentrée scolaire, *Le Devoir* vous emmène dans la réalité d'élèves, de parents et d'enseignants, et de ceux qui les entourent. Première histoire de cette série qui raconte le début de l'année à la fin de l'été.

PHILIPPE ORFALI

Nataliya Okhrymowych — « mais maintenant, c'est Nathalie Okhry! » — a le sourire facile, et le rire, contagieux. Les yeux pétillants, les deux mains agrippant fermement la barre de son panier d'épicerie, elle arpente une à une les tables du Magasin-Partage de Rosemont, flanquée de Vladyslav et Pavlo, ses deux fils, à la recherche de tout ce qui leur faut pour la rentrée scolaire. Tout autour d'elle, employés, bénévoles et autres clients s'activent. Le centre communau-

taire Gabrielle-et-Marcel-Lapalme a des allures de fourmilière en ce chaud après-midi de la mi-août, moment de l'année où la rentrée semble à la fois si lointaine... et si imminente.

Comme pour le quart des familles montréalaises avec enfants, qui vivent sous le seuil de la pauvreté, la rentrée, « c'est une période difficile » pour l'Ukrainienne arrivée au Canada il y a près de deux ans à titre d'immigrante qualifiée. Et des initiatives communautaires comme le Magasin-Partage de Rosemont et les 16 autres que compte la mé-

VOIR PAGE A 8 : PRIX



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Nataliya a fait les emplettes scolaires de Vladyslav et Pavlo dans un magasin-partage. La valeur des sacs oscille entre 120 \$ et 360 \$.

ACTUALITÉS

Boycottage politique du micro de Normandeau

Les députés provinciaux n'accorderont pas d'entrevue à l'ex-vice-première ministre notamment accusée de corruption

GENEVIEVE TREMBLAY

De manière unanime, les députés des quatre partis à l'Assemblée nationale entendent décliner toute invitation à l'émission de Nathalie Normandeau, qui doit commencer le 6 septembre à BLVD 102,1, une radio de Québec.

Le cabinet du premier ministre Philippe Couillard a donné une consigne en ce sens aux membres du cabinet, qui ont été invités à refuser toute demande d'entrevue le temps que prennent fin les démêlés de l'ex-vice-première ministre avec la justice.

Certains des anciens collègues de Nathalie Normandeau ont paru mal à l'aise devant l'interdit, mercredi, mais tous ont indiqué comprendre la pertinence de la consigne. « Dans le contexte actuel, la prudence commande de ne pas accorder d'entrevue », a soutenu la ministre des Relations internationales, Christine St-Pierre. Son collègue à la Santé, Gaétan Barrette, a fait valoir qu'il ne fallait pas prendre « le risque, tout simplement, de venir enfreindre, d'une quelconque façon, le processus [judiciaire] en cours ».

Perte de crédibilité

En entrevue à RDI, mercredi, la présidente du caucus de la Coalition avenir Québec (CAQ), Nathalie Roy, s'est montrée catégorique: étant donné les chefs d'accusation « très graves » qui pèsent sur l'ex-vice-première ministre, ni elle ni aucun de ses collègues ne prendront part, de

près ou de loin, à une émission à laquelle participe Nathalie Normandeau. « À partir du moment où le processus judiciaire est enclenché, et au criminel, il faut bien le mentionner, elle perd toute crédibilité pour devenir une analyste », a-t-elle déclaré avec vigueur. Nathalie Roy a reconnu qu'il y a présomption d'innocence et que M^{me} Normandeau « peut travailler et s'exprimer » librement, mais affirme que le boycottage de son parti tiendra jusqu'à ce qu'elle soit blanchie par la justice.

Déjà, la semaine dernière, le chef de la CAQ, François Legault, avait déclaré sur les ondes de CHOI Radio X qu'il avait donné une directive à tous ses députés. « Personne à la CAQ ne va donner une entrevue à quelqu'un qui est accusé de corruption. [...] Il y a quand même des limites. »

Le Parti québécois et Québec solidaire ont affirmé n'avoir pas davantage l'intention de partager le micro de l'ex-ministre.

Longtemps numéro deux du cabinet de Jean Charest, à la tête de ministères stratégiques, Nathalie Normandeau doit répondre à des accusations de complot, de fraude, de corruption et d'abus de confiance envers le gouvernement liées à du financement politique et à l'octroi de contrats publics.

Arrêtée en mars par l'UPAC, elle a plaidé non coupable et doit se présenter en cour le 29 août.

Avec La Presse canadienne
Le Devoir

L'entreprise de Marc Bibeau perquisitionnée

Le fisc se penche plus attentivement sur les activités de la firme Schokkbecon, dont l'actionnaire principal est Marc Bibeau, l'ex-grand argentier du Parti libéral du Québec sous Jean Charest. L'Unité permanente anti-corruption (UPAC) a débarqué en force vers 7 h, mercredi matin, au siège de l'entreprise à Saint-Eustache, sur la couronne nord de Montréal. Une trentaine d'enquêteurs, la plupart provenant de Revenu Québec, mais affectés à l'UPAC, ont ainsi procédé à la recherche de preuves liées à de possibles infractions fiscales.

La Presse canadienne

Femmes autochtones: pouvoirs accordés

Pour offrir son entière collaboration à Ottawa qui a lancé au début du mois la Commission nationale d'enquête sur les femmes autochtones disparues et assassinées, Québec adopte un décret pour donner à ces commissaires fédéraux de pleins pouvoirs d'investigation dans la province. Cela permettra à la commission fédérale d'enquêter sur la violence et les problèmes vécus par les femmes autochtones au Québec. Il n'y aura pas d'enquête spécifique ordonnée par Québec sur les agissements des policiers de la SQ à Val-d'Or.

La Presse canadienne



Le premier ministre Justin Trudeau a écrit quelques mots dans un livre de condoléances pour rendre hommage à Mauril Bélanger.

Les recherches sur la SLA s'accélèrent, mais le sombre pronostic demeure

Le décès du député fédéral Mauril Bélanger a attiré l'attention sur la sclérose latérale amyotrophique, une maladie qui touche 3000 Canadiens

SHERYL UBELACKER

à Toronto

La mort, mardi, du député fédéral Mauril Bélanger a remis à l'avant-plan la sclérose latérale amyotrophique (SLA), communément appelée « maladie de Lou Gehrig ».

Alors que le pronostic est souvent sombre — la plupart des malades meurent entre deux et cinq ans après l'apparition des premiers symptômes —, des chercheurs demeurent optimistes par rapport aux chances de mettre au point un traitement qui pourrait à tout le moins ralentir la progression de la SLA.

La maladie touche bon an mal an près de 3000 personnes au pays; chaque année, un millier de Canadiens apprennent qu'ils en sont atteints, alors qu'un millier d'autres en meurent.

Le neurologue Lorne Zinman, qui dirige la clinique de SLA au centre hospitalier universitaire Sunnybrook de Toronto, rappelle que la recherche en cette matière s'accélère. Des gènes porteurs liés aux cas héréditaires ont été identifiés, la pathologie est mieux comprise, sa progression aussi, et on sait davantage maintenant comment prolonger la vie des malades, explique le docteur Zinman.

À l'échelle mondiale, on estime que 400 000 personnes en

Les hommages se multiplient

Ottawa — Les hommages, nombreux, continuaient d'affluer au lendemain du décès du député fédéral Mauril Bélanger. Le premier ministre Justin Trudeau a écrit quelques mots dans un livre de condoléances placé à l'entrée de l'édifice central du parlement. « Mauril, mon cher ami, tu vas tous nous manquer. Ta passion, ta force, ta perspective, ta rigueur, ton dévouement et ta sagesse », a-t-il noté, prenant plusieurs pauses pour choisir ses mots. Le président de la Chambre des communes, Geoff Regan, lui, essuyait ses larmes avec des doigts tachés d'encre, après avoir écrit, à son tour, un long message pour honorer la mémoire de M. Bélanger. D'autres, mercredi, soulignaient surtout sa lutte pour les droits des Franco-Ontariens.

Mis à part le joueur de baseball américain Lou Gehrig, qui a donné son surnom à la maladie, la sclérose latérale amyotrophique est aussi connue « grâce » à l'astrophysicien Stephen Hawking, aujourd'hui âgé de 74 ans, qui en a été atteint à l'âge de 21 ans et qui est confiné à un fauteuil roulant depuis des décennies.

Mis à part le joueur de baseball américain Lou Gehrig, qui a donné son surnom à la maladie, la sclérose latérale amyotrophique est aussi connue « grâce » à l'astrophysicien Stephen Hawking, aujourd'hui âgé de 74 ans, qui en a été atteint à l'âge de 21 ans et qui est confiné à un fauteuil roulant depuis des décennies.

Financement difficile

En 2014, le Réseau canadien de recherche sur la SLA a amassé 17 millions de dollars grâce au défi du « seau d'eau glacée »; de ce montant, 11,5 millions sont allés directement à la recherche, en plus de 10 millions provenant de la Fondation Neuro Canada et du gouverne-

ment fédéral. Mais les campagnes de sensibilisation et les collectes de fonds sont difficiles, notamment parce qu'il n'y a pas de « survivants » qui peuvent venir témoigner de leur combat — contrairement au cancer, par exemple.

« Dès qu'une personne est atteinte, elle doit se débattre avec des problèmes de mobilité, alors ces malades disparaissent en quelque sorte de l'espace public », rappelle la p.-d.g. de la Société canadienne de la SLA, Tammy Moore. Mauril Bélanger aura été à ce chapitre une exception.

Les chercheurs ont isolé des gènes mutants responsables des cas héréditaires, qui constituent 10% de tous les cas. On poursuit les recherches génétiques pour les autres cas, dits « sporadiques ». Un médicament, le riluzole, apparu en 1994, permet de ralentir la progression de la maladie, mais ses effets sont minces — il prolonge la vie de quelques mois.

Les recherches s'orientent aussi vers un biomarqueur de la SLA, qui permettrait au médecin de famille de détecter rapidement la maladie grâce à une prise de sang — comme le diabète —, mais aussi aux chercheurs de déterminer les médicaments les plus efficaces.

La Presse canadienne

CANADIENS DÉTENUS

Fahmy conseille aux familles de ne pas compter uniquement sur Ottawa

PAR BILL GRAVELAND

à Calgary

Le journaliste Mohamed Fahmy, qui a passé près de deux ans dans une prison en Égypte, a conseillé aux proches de deux Canadiens détenus au Moyen-Orient de ne pas compter uniquement sur Ottawa.

L'ancien journaliste canadien du réseau anglophone d'Al Jazeera a été libéré l'an dernier, après avoir été gracié par le président égyptien.

M. Fahmy, qui livrait un discours mercredi lors d'une conférence sur les droits de la personne à Calgary, a maintenu que l'aide du gouvernement est cruciale dans la libération d'un imam calgarien emprisonné en Turquie et d'une professeure montréalaise détenue en Iran.

Il a cependant précisé que leurs proches devaient œuvrer de concert avec les organisations non gouvernementales, les groupes de défense des droits de la personne et les médias pour capter l'attention internationale et « humaniser » les deux détenus.

« C'est le gouvernement qui décide de quand faire ceci ou cela, mais parfois, les familles et les gens sur le terrain saisissent mieux quelle serait la meilleure façon d'aborder le problème », a fait valoir M. Fahmy.

Renforcer les interventions

L'imam Davud Hanci a été arrêté le mois dernier par les autorités turques, qui le soupçonnent d'être impliqué dans la tentative de coup d'État avorté. Les médias du pays allèguent qu'il entretient des liens avec Fethullah Gülen, accusé d'avoir orchestré le putsch.

L'arrestation de la professeure à la retraite Homa Hoodfar, en Iran, a eu lieu plus tôt cette année. Elle fait face à des accusations de nature



ADRIAN WYLD LA PRESSE CANADIENNE

Le journaliste Mohamed Fahmy

inconnue. L'anthropologue de 65 ans a mené des recherches sur les femmes musulmanes un peu partout au monde.

Par ailleurs, Mohamed Fahmy propose l'instauration d'une nouvelle charte de protection qui renforcerait les interventions du gouvernement fédéral dans les cas de citoyens et de journalistes canadiens détenus à l'étranger. Il souhaite également qu'Ottawa fasse preuve d'une plus grande transparence quant aux gestes posés pour venir en aide aux Canadiens en détresse à l'international. « En ce moment, il y a plus de 1400 Canadiens qui sont détenus à l'étranger », s'est indigné M. Fahmy.

« On constate d'énormes violations des droits de la personne dans certains cas. Selon moi, c'est le cas de M^{me} Homa Hoodfar et de l'imam en Turquie aussi, a-t-il ajouté. J'espère que le gouvernement se tiendra à leurs côtés. »

La Presse canadienne

L'Association des Microbrasseries du Québec présente

IBU

une immersion brassicole unique

ÉPARGNEZ 30%-50% AVEC LA PRÉVENTE EN LIGNE

www.ibu-ambq.ca

bistro fraîcheur station de friture pit à feu bouffe de rue

DJs locaux

à l'abri en cas de pluie

PLUS DE 60 MICROBRASSERIES QUÉBÉCOISES

DÉCOUVERTES BRASSICOLES 4 FAÇONS:

- Dégustations thématiques
- Les régions du Québec en bière
- De la terre à la bière
- Éditions limitées IBU

26-27-28 AOÛT 16

SUR LA PLACE PUBLIQUE DE LA

TOHU

2345 Rue Jarry E, Montréal, QC H1Z 4P3

#IBUMTL

ACTUALITÉS

TERRORISME

Ottawa reconnaît les limites des outils de prévention

MÉLANIE MARQUIS

à Ottawa

L'interception *in extremis* d'un sympathisant du groupe armé État islamique (EI) qui voulait commettre un attentat dans une grande ville canadienne a mis en lumière les «*limites*» des engagements de ne pas troubler la paix publique, a reconnu mercredi le ministre fédéral de la Sécurité publique.

Le jeune Aaron Driver a réussi à se procurer des explosifs, à planifier une attaque et à tourner une vidéo pour la revendiquer — tout cela alors qu'il était visé par une ordonnance de ne pas troubler l'ordre public.

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) a reconnu que le jeune homme n'était pas surveillé constamment par les autorités et que seuls les renseignements transmis par la police fédérale américaine (FBI) l'ont aiguillée sur son plan macabre.

La police fédérale a finalement déjoué l'attaque en abattant celui qui l'avait imaginée, mercredi soir dernier. Mais dans la foulée de ces événements, une réflexion sur l'efficacité des engagements de ne pas troubler la paix publique s'impose, a convenu M. Goodale.

«*Ce que l'incident démontre, c'est que les engagements de ne pas troubler l'ordre public sont des outils qui ont des limites. Ce n'est pas une solution parfaite à toutes les situations*», a-t-il dit en marge d'un discours livré devant l'Association canadienne des chefs de police, à Ottawa.

«*Évidemment, nous en tirerons des leçons [...] pour voir quels autres outils et techniques pourraient être plus efficaces*», a-t-il poursuivi en mêlée de presse.

Assujettir les personnes susceptibles de se radicaliser à des séances de rééducation avec des experts en cette matière a été évoqué comme l'une des pistes de solution par le ministre Goodale.

«*Une idée [...] serait d'inclure dans les conditions des engagements de ne pas troubler la paix publique l'obligation, pour l'individu, de rencontrer des professionnels de la lutte contre la radicalisation*», a-t-il exposé.

«*Il existe actuellement certains centres au Canada qui possèdent cette expertise. Celui de Montréal, par exemple, est particulièrement avancé*», a-t-il souligné.

Une douzaine d'individus

Le ministre a précisé qu'il y a actuellement «*environ une douzaine*» d'individus au Canada qui se sont engagés à ne pas troubler la paix publique après avoir été identifiés à risque de perpétrer un attentat terroriste.

Le gouvernement bougiera rapidement pour apporter de nécessaires améliorations à la législation en matière de sécurité nationale. Mais il n'est pas question de céder à la panique et d'accoucher d'un projet de loi «*gribouillé au dos d'une enveloppe*», a insisté M. Goodale.

«*Nous allons le faire de façon appropriée et intelligente. Les bonnes lois ne s'élaborent pas dans la panique*», a-t-il martelé.

C'est la raison pour laquelle le fédéral tient à boucler une consultation sur la sécurité nationale, qui «*s'accélérera au cours de l'automne*» et qui devrait se conclure d'ici la fin de l'année, avant de se mettre à la rédaction d'une mesure législative, a indiqué le ministre.

«*Certains des problèmes que nous avons avec les lois adoptées dans le passé, c'est qu'elles avaient été élaborées de façon peu rigoureuse et qu'elles n'avaient pas bénéficié de l'examen approfondi qui s'imposait*», a-t-il fait valoir.

En campagne électorale, les libéraux ont promis de créer un bureau de sensibilisation et de lutte contre la radicalisation. Le budget déposé en mars dernier prévoit l'octroi de 35 millions sur cinq ans dès 2016-2017, puis 10 millions annuellement, pour ce bureau.

La Presse canadienne

Demande d'injonction : Canadian Malartic réplique

La minière Canadian Malartic a annoncé mercredi qu'elle considère que la demande d'injonction formulée par des citoyens de Malartic est infondée et qu'elle a l'intention de la contester. Des résidents de la ville abitibienne se sont tournés vers les tribunaux afin que la minière respecte immédiatement les normes qui lui ont été imposées en matière d'exploitation de roche et de bruit. Selon eux, Canadian Malartic dépasse les normes de bruit qui s'appliquent à elle et ne respecte pas le plan d'exploitation minière de la fosse en exploitant une trop grande quantité de roches quotidiennement. «*La demande d'injonction vise à restreindre les activités minières de la mine Canadian Malartic à des niveaux sonores et à des volumes d'extraction inférieurs aux limites auxquelles elle est assujettie*», prétend la minière, qui a annoncé avoir l'intention de prendre «*toutes les mesures raisonnables nécessaires pour se défendre dans le cadre de cette injonction et de toute action en justice connexe*». Canadian Malartic n'a pas voulu donner davantage de détails sur son annonce.

Le Devoir



JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, a présenté mercredi des données concernant l'accès aux soins, graphique à l'appui.

ACCÈS AUX SOINS

Barrette met de la pression sur les spécialistes

Le ministre de la Santé demande aux médecins de «*redoubler d'efforts*» pour atteindre les cibles

MARIE-MICHÈLE SIOUI

Le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, venait à peine de dévoiler mercredi les progrès dans l'atteinte des cibles imposées aux médecins spécialistes que les uns félicitaient le travail accompli et les autres critiquaient l'approche privilégiée par son gouvernement.

Par souci de «*transparence*», le ministre a annoncé que le nombre de patients en attente de chirurgie depuis plus d'un an est passé de 7009 à 4995 entre le 1^{er} janvier et le 30 juin, tandis que le nombre de chirurgiens ayant des demandes en attente d'une chirurgie depuis plus d'un an est passé de 708 à 498.

Gaétan Barrette a aussi présenté les critères dont tient compte le gouvernement pour évaluer l'amélioration de l'accès aux soins en médecine spécialisée (voir encadré).

Pour le ministre, il s'agit de nouvelles encourageantes, qui doivent néanmoins amener les médecins spécialistes à «*redoubler d'efforts*» pour atteindre les objectifs prévus pour le 31 décembre 2017. Ceux qui ne le feront pas subiront une coupe de 30 % de leur rémunération, a-t-il rappelé.

A la Fédération des médecins spécialistes du Québec, la présidente Diane Francoeur a dit avoir bon espoir de voir les spécialistes atteindre les cibles... à condition que le gouvernement continue d'y mettre du sien. «*La seule chose qui ferait en sorte qu'on ne les atteigne pas, ce serait que le gouvernement ne déploie pas les ressources nécessaires*», a-t-elle commenté. Pour l'instant, la colla-

boration est bonne, a-t-elle assuré. «*Le ministre s'est engagé à régler les problèmes à mesure qu'on les identifie pour qu'on puisse atteindre ses cibles*.»

L'opposition moins optimiste

Dans l'opposition, on a décrié une approche qui privilégie la productivité au détriment de la qualité. «*Les médecins qui en bénéficient le plus sont ceux qui voient leurs patients pour des consultations rapides. Nous connaissons les conséquences engendrées par cette médecine accélérée: la surprescription de médicaments, les tests et consultations inutiles, les diagnostics bâclés ou l'abandon du suivi des cas les plus complexes*», a commenté Amir Khadir, député de Québec solidaire et lui-même médecin spécialiste.

Pour la porte-parole du Parti québécois en matière de santé et d'accessibilité aux soins, Diane Lamarre, la progression des indicateurs d'accessibilité aux soins montre que les cibles établies par le D^r Barrette sont irréalistes.

«*Les cibles quant aux délais de réponse aux demandes de consultation à l'urgence ne concernent que les plages horaires entre 8 h et 16 h, et seulement du lundi au vendredi*, a-t-elle rappelé. *Donc, pour tous ceux qui sont à l'urgence les soirs ou la fin de semaine, les chiffres, ratios, cibles et pourcentages — avec lesquels tente de nous endormir le ministre — n'améliorent en rien l'accès aux soins. Ce que ça signifie, c'est qu'au Québec, on ne peut pas être malade du vendredi à 16 h au lundi à 8 h.*»

Le Devoir

HYDROCARBURES

Québec refuse de s'engager à protéger les baies de Gaspé et des Chaleurs

ALEXANDRE SHIELDS

Le gouvernement Couillard refuse de s'engager à imposer un moratoire permanent sur l'exploration pétrolière dans les baies de Gaspé et des Chaleurs, deux territoires maritimes ciblés par des permis d'exploration détenus par l'entreprise Pétrolia.

Le Devoir révélait samedi que le projet de loi sur les hydrocarbures pourrait ouvrir la porte à des projets d'exploration dans ces deux baies bien connues de la Gaspésie.

La chose est d'autant plus envisageable que l'entreprise Pétrolia détient depuis plus de dix ans un permis d'exploration qui recouvre la quasi-totalité de la baie de Gaspé, jusqu'aux limites du parc national Forillon. La même entreprise détient depuis 2007 un permis qui couvre une portion de 65 km² de la partie ouest de la baie des Chaleurs.

Est-ce que le gouvernement entend maintenir ou révoquer ces permis? Le cabinet du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, Pierre Arcand, n'a pas répondu directement à la question. Son attachée de presse, Véronique Normandin, a toutefois précisé que «*malgré le dépôt du projet de loi 106 [sur les hydrocarbures], le gouvernement du Québec entend maintenir le moratoire temporaire*» mis en place par l'entremise d'un arrêté ministériel de 2009.

Selon le libellé d'un autre arrêté ministériel publié au même moment, le gouvernement libéral de l'époque avait cependant indiqué que ce moratoire avait pour but de donner au gouvernement «*le temps nécessaire*» pour «*mettre en place un encadrement environnemental adéquat*». Le projet de loi sur les hydrocarbures



ALEXANDRE SHIELDS LE DEVOIR

Pétrolia possède un permis d'exploration qui recouvre la quasi-totalité de la baie de Gaspé.

discuté cette semaine dans le cadre d'une commission parlementaire doit justement permettre d'offrir cette réglementation.

Le cabinet du ministre Arcand a cependant refusé de dire ce qu'il entendait faire une fois que la première loi sur hydrocarbures de l'histoire du Québec aura été adoptée. «*Il est trop tôt pour répondre à cette question*», a précisé M^{me} Normandin. *La commission parlementaire qui débute cette semaine sera l'occasion pour le gouvernement de prendre connaissance des opinions et propositions de tous les groupes et de bien les analyser.*»

Pétrole dans le golfe

Si le flou persiste sur les mesures qui seront

Indicateurs d'accessibilité aux soins utilisés par Québec

Patients qui attendent moins de quatre heures pour une consultation à l'urgence

1^{er} janvier 2016: 59,9 %
30 juin 2016: 61 %
Objectif fin 2017: 75 %

Taux de prise en charge par des médecins spécialistes de la clientèle hospitalisée

1^{er} janvier 2016: 59,5 %
30 juin 2016: 61,6 %
Objectif fin 2017: 65 %

Proportion de chirurgiens qui accordent la priorité aux patients inscrits sur une liste d'attente depuis plus d'un an

1^{er} janvier 2016: 10,9 %
30 juin 2016: 47,9 %
Objectif fin 2017: 95 %

Pourcentage de respect de la priorité clinique

Données non divulguées

prises pour les baies de Gaspé et des Chaleurs, Pierre Arcand juge cependant peu probable la réalisation d'un projet d'exploration pétrolière en milieu marin dans le secteur du golfe du Saint-Laurent nommé Old Harry.

Interpellé mercredi par la Coalition Saint-Laurent dans le cadre de la commission parlementaire qui étudie le projet de loi sur les hydrocarbures, le ministre a fait valoir que les chances de voir un jour un forage en milieu marin dans ce secteur sont très faibles.

«*Les chances qu'il y ait de l'activité demeurent extrêmement réduites*, a-t-il dit à propos de cette zone située à 80 kilomètres des îles de la Madeleine. *Le projet est à toute fin pratique au point mort*», a ajouté Pierre Arcand.

Le ministre a tout de même défendu la nécessité de parvenir à une entente avec le fédéral sur la gestion commune des projets pétroliers et gaziers dans les eaux du golfe. Cette entente doit être complétée éventuellement avec l'adoption d'un projet de loi «*miroir*», le projet de loi 49. Le moratoire sur l'exploration dans le golfe du Saint-Laurent doit aussi être levé après l'adoption du projet de loi 49.

L'entreprise Corridor Ressources détient, depuis 1996, deux permis d'exploration totalisant 500 km² dans cette zone située à la frontière maritime avec Terre-Neuve. Or, depuis 20 ans, aucun forage n'a été réalisé sur cette structure, qui pourrait renfermer un potentiel pétrolier ou gazier.

Le potentiel en énergies fossiles demeure pour le moment très hypothétique, selon les conclusions d'une étude de l'INRS produite pour le gouvernement du Québec.

Le Devoir

ACTUALITÉS

BURKINI

Les visions péquistes et libérales s'affrontent

STÉPHANIE MARIN

Les gens ont droit à leurs croyances et peuvent s'habiller comme ils le veulent, a déclaré mercredi la ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, en réaction à la décision de certaines municipalités de France d'interdire le port du burkini.

« Une femme a le droit de se vêtir comme elle le souhaite. Les femmes qui sont vêtues de façon un peu plus choquante aussi par moments », a lancé la libérale, en marge du dépôt du projet de loi 62 sur la neutralité religieuse de l'Etat. La mesure législative, qui n'est pas encore adoptée, vise notamment à encadrer les demandes d'accommodements religieux dans certains organismes.

La ministre Vallée ne croit pas que le port du burkini — contraction des mots burqa et bikini — est très fréquent au

Québec. Il s'agit d'un type de maillot de bain intégral ressemblant à une tenue d'exercice couvrant les jambes, les bras, le torse et la poitrine, assortie d'un voile. « C'est un débat qui est de l'autre côté de l'océan. On va le laisser de l'autre côté de l'océan », a-t-elle déclaré.

Le gouvernement libéral semble ainsi plutôt prudent et tolérant quant à cette question actuellement débattue en France. La ministre des Relations internationales et de la Francophonie, Christine St-Pierre, a qualifié la question « d'absolument délicate », et a précisé ne pas vouloir s'immiscer dans les décisions prises par les Français.

Lisée ouvre le débat

Le candidat à la chefferie du Parti québécois, Jean-François Lisée, a plutôt saisi l'occasion pour s'impliquer dans le débat. À son avis, le Québec n'aura

d'autre choix que de discuter du port du burkini, mais aussi de la burqa et du niqab, dans l'espace public. « Nous avons un ennemi déclaré, [le groupe] État islamique, qui recrute ici des gens pour poser des bombes. Notre seul choix est de débattre de l'interdiction de la burqa avant qu'un djihadiste s'en serve pour cacher ses mouvements pour un attentat, ou après », a-t-il écrit sur sa page Facebook.

Selon lui, le niqab, la burqa et le burkini sont « l'expression ultime de la soumission de la femme », tandis que leur utilisation, « très récente », témoigne de la volonté politique de mouvements « rétrogrades », qui financent « des versions extrêmes de l'islam ».

Christine St-Pierre a proposé de s'en remettre aux Chartes québécoise et canadienne des droits et libertés, qui protègent la liberté de reli-

gion et la liberté d'expression.

La ministre ne veut pas que des femmes musulmanes soient stigmatisées ou restent enfermées chez elles si leur tenue de baignade est interdite. « On veut les aider à s'épanouir comme femmes, et c'est la raison pour laquelle on travaille avec elles », a-t-elle déclaré.

Jean-François Lisée n'est pas de cet avis. « Si notre société tolère dans l'espace public la manifestation patente de l'oppression des femmes, elle valide le fait que cette oppression est acceptable et acceptée, a-t-il fait valoir. Il faut au contraire promouvoir l'égalité et faire naître chez la femme voilée la conscience que ses contraintes familiales et religieuses l'excluent de l'accès à l'égalité. Qu'elle doit donc faire le choix de s'en libérer. »

La Presse canadienne



ISTOCK

Le satellite quantique permet l'envoi de clés hypersécurisées.

COMMUNICATIONS

La Chine se lance dans le cryptage quantique

HAROLD THIBAUT
DAVID LAROUSSE

La Chine a pris une longueur d'avance dans la maîtrise des technologies de cryptage en lançant mardi un satellite de communication quantique. Pékin se démarque ainsi en mettant à l'essai, au niveau spatial, une technique de transmission de clés d'encodage réputée inviolable, fondée sur les lois de la physique quantique. Le projet est suivi de près par les physiciens mais aussi par les militaires.

Une fusée Longue Marche 2-D tirée mardi à 1 h 40 de la base de Jiuquan, dans le désert de Gobi, a placé en orbite un satellite d'expérimentation quantique à échelle spatiale (QUESS, selon l'acronyme anglais). Également surnommé Mozi, du nom du philosophe et scientifique chinois du V^e siècle avant J.-C., il permettra, sur une mission de deux ans, de tester l'envoi de clés hypersécurisées.

« De tels moyens en disent long sur les ambitions de la Chine. Elle n'hésite pas à investir des sommes colossales dans ces recherches », commente Hoi Kwong Lo, chercheur en cryptographie quantique à l'Université de Toronto (Canada). La recherche quantique est l'une des priorités du treizième plan quinquennal, feuille de route présentée en mars et qui guidera l'économie chinoise jusqu'à la fin 2020.

Clés de chiffrement

De son côté, le Conseil national américain des sciences et technologies note dans un rapport rendu public le 26 juillet que, si les États-Unis dépensent actuellement 200 millions de dollars par an dans ce domaine de recherche, leur rythme de progression dans le secteur de l'information quantique a souffert de « l'instabilité » des financements. Le protocole du satellite chinois utilise des propriétés quantiques des photons qui peuvent être corrélés de telle manière que modifier l'un modifie immédiatement son jumeau, trahissant donc une intervention non désirée.

Si les signaux transitant entre le satellite et la Terre sont interceptés par un espion, la source s'en rendra compte immédiatement et n'utilisera pas les informations envoyées. Des clés de chiffrement de messages pourront ainsi être transmises sans risque, assurant la sécurité des communications. Derrière ce projet se trouve un scientifique chinois, Pan Jianwei. À la fin des années 1990, M. Pan a effectué sa thèse à l'Université de Vienne, sous la direction d'un chercheur

en physique quantique, Anton Zeilinger. Ce dernier raconte avoir demandé un peu plus tard à l'Union européenne (UE) d'appuyer un programme de développement d'un satellite quantique sans jamais avoir obtenu les financements. De leur côté, les Chinois ont perçu les applications stratégiques d'une telle technologie, y voyant un intérêt national. M. Pan, devenu vice-président de l'Université chinoise des sciences et technologies, a pris, en 2011, la tête de ce nouveau programme.

« Beaucoup de gens pensent que les communications quantiques joueront un rôle, notamment dans le futur d'Internet. C'est à double usage, on pourra aussi bien crypter une communication militaire que commerciale, ce ne sera qu'une question d'applications », résume par téléphone le professeur Zeilinger, qui assiste Pan Jianwei sur le projet chinois et était présent lors du lancement de la fusée.

En mai, M. Pan se référait aux fuites de dossiers de l'Agence nationale de sécurité (NSA) américaine pour justifier le développement par la Chine de nouvelles technologies de cryptage. « Les cas Edward Snowden nous a appris que, dans les réseaux de transmission, l'information est exposée au risque d'être surveillée et attaquée par des hackers », déclarait-il à la presse officielle. La Chine testera d'abord des communications sécurisées entre Pékin et Urumqi, grande ville de l'ouest du pays distante de 2400 kilomètres, puis entre la capitale chinoise et celle de l'Autriche.

La technologie de cryptage quantique est déjà utilisée au sol, par exemple à l'essai entre des banques reliées par fibre optique, mais sur des distances très limitées. « On sait depuis plusieurs années faire du cryptage quantique dans une même ville, mais pas entre des régions éloignées. L'emploi du satellite permet d'envisager un usage à l'échelle planétaire », résume Alexander Ling, professeur au Centre de technologies quantiques de l'Université de Singapour.

Le président chinois, Xi Jinping, avait regretté en mai la « faiblesse » de son pays, « toujours sous le contrôle d'autres pour ce qui est des technologies fondamentales dans les secteurs clés ». Il avait détaillé les objectifs fixés par l'État : s'imposer comme « l'un des pays les plus innovants en 2020 » puis comme une puissance technologique incontournable en 2049, pour le centième anniversaire de la fondation de la République populaire.

Le Monde

2500 Québécois toujours privés d'électricité

Environ 2500 abonnés d'Hydro-Québec étaient toujours privés d'électricité à 16 h, mercredi. Des pannes ont été causées par les conditions météorologiques, dont les pluies diluviennes de mardi soir. Celles-ci sont responsables d'une infiltration d'eau dans le sous-sol d'un poste de transport d'Hydro-Québec situé à l'angle de la rue Notre-Dame et de l'autoroute 25. Des mécanismes de protection se sont alors activés : des disjoncteurs ont été ouverts pour protéger le poste, interrompant toute fois l'alimentation en électricité de nombreux abonnés. Au plus fort de la panne mardi soir, quelque 115 000 clients étaient privés d'électricité.

La Presse canadienne

Procès Bain : sixième jour de délibérations en vue

Les jurés au procès pour meurtre de Richard Henry Bain vont délibérer pour un sixième jour, jeudi, puisqu'ils ne sont pas parvenus à un verdict mercredi. Au cinquième jour de leurs délibérations, les jurés ont écrit au juge Guy Cournoyer pour obtenir un ordinateur, ce qu'il a accepté. C'était la première fois que les sept femmes et cinq hommes du jury présentaient une requête liée au procès depuis samedi matin, au tout début de leurs délibérations. Ils avaient alors demandé au juge Cournoyer une version écrite de ses instructions livrées la veille, de même qu'un « arbre décisionnel », qui résume les scénarios possibles de verdicts dans cette affaire.

La Presse canadienne

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Avis public – Assemblée publique de consultation

Outremont
Montréal

PROJET DE RÈGLEMENT P-AO-321 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT VISANT À RÉVISER LES DISPOSITIONS CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DES CONSTRUCTIONS HORS TOIT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes intéressées de l'arrondissement d'Outremont et d'une zone contiguë à l'arrondissement d'Outremont dans les arrondissements de Côte-Des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Villieray-St-Michel-Parc-Extension, du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Ville-Marie par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

Que lors de sa séance ordinaire du 4 juillet 2016, le conseil d'arrondissement a adopté un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) » (**P-AO-321**).

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le Règlement de zonage (1177) – afin de réviser les dispositions concernant l'aménagement des constructions hors toit. Ce projet de règlement concerne l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Outremont mais contient des dispositions spécifiques pour les bâtiments dans les zones RA, RB, RC, C et CL qui sont situés sur un lot contigu à une zone PA, PB ou PC. L'illustration de ces zones peut être consultée au bureau de l'arrondissement.

UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION sera tenue, concernant ce projet de règlement, le **lundi 29 août 2016, à 19 h 30** à la salle du conseil d'arrondissement, 530, avenue Davaar à Outremont, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, la mairesse de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Toute personne intéressée peut consulter ce projet de règlement au Secrétariat de l'arrondissement d'Outremont situé au 543, chemin de la Côte Sainte-Catherine, à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, ce 18 août 2016

M^{re} Marie-France Paquet, avocate
Secrétaire de l'arrondissement

Avis public de notification
(art. 136 et 137 C.p.c.)

AVIS EST DONNÉ À VANESSA ALEXANDRA LANDRY, de vous présenter au greffe de la Cour Supérieure (Chambre de la famille) du district de Laval situé au 2800, boul. St-Martin Ouest, Laval, dans les 30 jours afin de recevoir la Demande pour garde d'enfant, fixation de pension alimentaire et autorisation de voyager, déclaration sous serment et avis de présentation et documents prescrits, qui y a été laissée à votre attention dans la cause numéro 540-04-013255-150.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis de présentation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

La demande sera présentée devant le tribunal le 27 septembre 2016 à 9h45, en salle 2.02 au palais de justice de Laval.

Le présent avis est publié à la demande de **JEFF LORTIE**, huissier de justice, qui a tenté sans succès de vous signifier le document ci-haut mentionné.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Montréal, le 15 Août 2016
Daniel Gratton, Huissier de justice

Avis public de notification
(art. 136 et 137 C.p.c.)

AVIS EST DONNÉ À ELISE DUROCHER, de vous présenter au greffe de la Cour du Québec (Chambre Civile) du district de Laval situé au 2800, Boul. St-Martin, Laval, dans les 30 jours afin de recevoir la Judicial application for the striking of a hypothec, summons (art. 145 and following C.P.P.), and Exhibits P-1 to P-3 qui y a été laissée à votre attention dans la cause numéro 540-22-024816-166, 540-04-013255-150.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous sans autre avis et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié à la demande de **YANNICK LABATTAGLIA**, huissier de justice, qui a tenté sans succès de vous signifier le document ci-haut mentionné.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Montréal, le 16 Août 2016
Daniel Gratton, Huissier de justice

Appel d'offres

Montréal

Direction générale adjointe – Services institutionnels
Service de l'approvisionnement

Appel d'offres : 16-15459

Acquisition d'un fardier à deux (2) essieux de type "Roll Off" d'une capacité minimum de trente (30) tonnes

L'ouverture des soumissions prévue pour le 17 août 2016 est reportée au 24 août 2016 à 14 h dans les locaux du Service du greffe de l'hôtel de ville.

Montréal, le 18 août 2016

Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

Appel d'offres

Montréal

Services institutionnels
Gestion et planification immobilière

Catégorie : travaux

Appel d'offres : 5858

Descriptif : Mise aux normes de l'aréna Fleury

L'ouverture des soumissions prévue pour le 31 août 2016 est reportée au 07 septembre 2016 à 14 h au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6.

Montréal, le 18 août 2016

Le greffier de la Ville
M^{re} Yves Saindon

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS : Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

Canada
Province de Québec
District de MONTRÉAL
Localité MONTRÉAL

COUR DU QUÉBEC
Chambre civile
Division des petites créances
1 NOTRE-DAME EST
MONTRÉAL (QC) H2Y 1B6
Téléphone : 514-393-2304

AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION
(articles 135 et 137 C.p.c.)

SECTION I – AVIS
Avis est donné à :

nom et dernière adresse connue	numéro de dossier
Trang Nguyen Thi Bich : 967 Arthur Lismer, Montréal, Qc, H4N 3E1	500-32-140862-139
Simon Levesque : 1401 ch. Chamblay C.p. 21066 #547A, Longueuil, Qc, J4J 5J4	500-32-152564-169
9297-2298 Québec inc : 16 Taels, Blainville, Qc, J7C 5B6	500-32-152569-168
Wheeler Beauregard Philip-Francis: 5950 av. Normand, Montréal, Qc, J3Y 1 M7	500-32-152623-163
Hotte Pascal : 4732 chemin Cemetery, Agassiz, BC, V0M 1A0	500-32-152630-168
Daniel Lapiere : 363 des Forges, Trois-Rivières, Qc, G9A 2G9	500-32-152633-162
Agnant Emmanuel : 410 rue Valery, Brossard, Qc, J4W 1 V6	500-32-152687-168
Tetteh Langma Jonathan Kadjo : 110-5975 Glen Erin, Mississauga, On, L5M 5P9	500-32-152745-164
9191-1297 Québec Inc. 88 du Piemont, Ste-Julie, Qc, J3E 3A7	500-32-152748-168

de vous présenter au greffe de la Cour du Québec, Division des petites créances, du district de Montréal situé au 1 Notre-Dame Est # 1.04, Montréal, Qc, H2Y 1 B6, dans les 30 jours afin de recevoir la demande introductive d'instance en recouvrement d'une petite créance qui y a été laissée à votre attention.

Vous devez répondre à cette demande dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

SECTION II – INFORMATIONS RELATIVES À LA PUBLICATION
Le présent avis est publié aux termes d'une ordonnance rendue le 16 août 2016 par le greffier dans les dossiers portant les numéros ci-haut mentionnés.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

SECTION III - INFORMATIONS FINALES
Montréal, le 16 AOÛT 2016
Hizia Hadi-Attou
Greffière de la Cour du Québec

AVIS PUBLIC

Outremont
Montréal

Séance extraordinaire du Conseil d'arrondissement
Programme des immobilisations 2017-2018-2019

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée que le programme des immobilisations (PTI) 2017-2018-2019 de l'arrondissement d'Outremont sera dressé au cours d'une séance extraordinaire qui se tiendra le **mercredi, 31 août 2016, à 19 h**, à la salle du conseil située au 530, avenue Davaar à Outremont.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur ce programme.

Montréal, le 18 août 2016

M^{re} Marie-France Paquet, avocate
Directrice des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS PUBLIC DE NOTIFICATION
(articles 136 et 137 C.p.c.)

AVIS EST DONNÉ À IMMO-SPEC QUÉBEC LTÉE, 9109-9945 QUÉBEC INC, CARL BOURQUE ET MARCO BOURQUE, de vous présenter au greffe de LA COUR SUPÉRIEURE du district de TERREBONNE situé au 25, DE MARTIGNY OUEST, ST-JEROME, QUÉBEC, J7Y 4Z1 dans les 30 jours afin de recevoir la demande introductive d'instance modifiée qui y a été laissée à votre attention.

Vous devez comparaître dans le délai indiqué dans l'avis d'assignation qui l'accompagne, sans quoi un jugement par défaut pourrait être rendu contre vous et vous pourriez devoir payer les frais de justice.

Le présent avis est publié à la demande de Jean-Sébastien Philippe, huissier, qui a tenté sans succès de vous signifier la demande introductive d'instance modifiée, avis d'assignation et pièce P-1 à P-13.

Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

St-Eustache, le 18 août 2016
Jean-Sébastien Philippe, huissier de justice #922

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de **Denis SAVOIE**, né le 30 juillet 1956, en son vivant domicilié au 59 rue Jauron, Repentigny, province de Québec, J6A 6T2, un inventaire des biens du défunt a été fait par le liquidateur successoral.

Cet inventaire peut être consulté par tout intéressé, à l'étude de **M^{re} Roberte FLEURMÉ**, notaire sise au 6770 Jarry Est, suite 222, Saint-Léonard, Québec, H1P 1W3.

Donné ce 1er août 2016.
M^{re} Roberte FLEURMÉ notaire

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de **Denise SAVOIE**, née le 30 juillet 1956, en son vivant domiciliée au 59 rue Jauron, Repentigny, province de Québec, J6A 6T2, un inventaire des biens du défunt a été fait par le liquidateur successoral.

Cet inventaire peut être consulté par tout intéressé, à l'étude de **M^{re} Roberte FLEURMÉ**, notaire sise au 6770 Jarry Est, suite 222, Saint-Léonard, Québec, H1P 1W3.

Donné ce 1er août 2016.
M^{re} Roberte FLEURMÉ notaire

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES

HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 514-985-3344
Fax: 514-985-3340

Sur Internet : www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appeils-d-offres

Courriel : avisdev@ledevoir.com

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de **Denis SAVOIE**, né le 30 juillet 1956, en son vivant domicilié au 59 rue Jauron, Repentigny, province de Québec, J6A 6T2, un inventaire des biens du défunt a été fait par le liquidateur successoral.

Cet inventaire peut être consulté par tout intéressé, à l'étude de **M^{re} Roberte FLEURMÉ**, notaire sise au 6770 Jarry Est, suite 222, Saint-Léonard, Québec, H1P 1W3.

Donné ce 1er août 2016.
M^{re} Roberte FLEURMÉ notaire

Les petits frères des Pauvres

La famille des personnes âgées seules ne l'exigent.

Montréal, le 21 juin 2016
PAUL GENDRON, process server
FOISY LABRECQUE HUISSIERS DE JUSTICE INC
356, 90e Avenue, Lasalle (Québec) H8R 2Z7
191C rue Thérberge, Delson (Québec) J5B 2J9
Téléphone: 514-368-8219 Télécopier: 514-368-2486
courriel: foisylabrecquehuissiers@foisylabrecque.qc.ca

QUAND LA TOXICOMANIE PREND TOUTE LA PLACE

faites les premiers pas
1-866-627-8653
Portage

ÉDITORIAL

NÉGOCIATION DANS LES VILLES

Déni et arbitrage

Il est plutôt difficile — comme le font les syndicats — de nier que le régime actuel de négociation des conditions de travail des employés municipaux soulève certains problèmes. Le projet de loi 110 du gouvernement Couillard propose des solutions qui ne sont pas toutes sans mérite. Il faudrait toutefois éviter de céder totalement aux demandes des maires avides de pouvoir.

En commission parlementaire, cette semaine, au sujet du projet de loi 110, l'attitude des syndicats s'apparenta à une sorte de déni. Le régime actuel de négociation des conditions de travail dans les municipalités ne présenterait aucune espèce de « problème ». Le projet de loi 110 serait inutile.

Rappelons que dans le régime actuel, puisqu'ils n'ont pas le droit de grève, les policiers et pompiers peuvent, en cas d'impasse, réclamer l'arbitrage. Avec le temps, ce processus a produit une série de décisions souvent favorables à la partie syndicale. Les concepts d'« équité externe » et « interne » ont créé une sorte de nivellement par le haut.

Les maires s'en plaignent depuis des décennies. Régis Labeaume a parlé de « couteau sous la gorge » pour les élus municipaux. Caroline St-Hilaire, de Longueuil, déplorait mardi les décennies de « compromis » que les villes auraient été forcées à faire. De nombreux comités se sont penchés sur cette situation (selon une liste dressée jadis par une universitaire: Larouche, 1980; Lemieux 1991; Gabrièle, 1992; Jean-Roch Boivin, 1995). Périodiquement, une association de maires réclame le retour au droit de grève et de lock-out. Des experts confirment une partie de leur analyse. L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a évalué l'avantage des employés municipaux à 39,5% par rapport aux employés de la fonction publique québécoise. Le directeur du SCFP, Marc Ranger, et le président de la FTQ, Daniel Boyer, ont martelé ces derniers jours que ce chiffre était faux. Ce qui n'a pas empêché les maires de Québec et le ministre Martin Coiteux, entre autres, de le reprendre avec délectation.

Difficile parfois de s'y retrouver dans ces comparaisons chiffrées des traitements de différents employés. Quand, en 2005, en pleine négociation entre le gouvernement du Québec et ses employés, l'ISQ avait conclu que l'écart salarial entre les employés de l'Etat et ceux du privé était de 15,5%, les syndicats se montraient moins prompts à condamner les conclusions de l'organisme... C'est plutôt la présidente du Conseil du trésor de l'époque, Monique Jérôme-Forget, qui faisait constamment part de ses nombreuses « réserves quant à la comparaison » de l'ISQ.

Cette semaine, en commission, M. Boyer n'a toutefois pas totalement nié qu'il y ait quelque chose comme un écart entre les employés municipaux et ceux du gouvernement du Québec. Lorsque le ministre lui a demandé d'expliquer cet écart, il a fait semblant d'ignorer la différence dans les rapports de force entre les deux paliers. Or, il y a une différence de taille: le gouvernement du Québec, en bout de course, peut décréter les conditions de travail. La dernière fois, ce fut en 2005.

Le projet de loi 110, sans le stipuler explicitement, permettrait à l'Assemblée nationale, après un processus exigeant, de le faire pour des municipalités. Mais le projet de loi arrive-t-il trop tard? Car des jugements de la Cour suprême de 2015 ont constitutionnalisés le droit de grève et ont par le fait même rendu plus ardu qu'auparavant le recours, par l'Assemblée nationale, à une loi spéciale décrétant des conditions de travail. Les syndicats ont raison sur ce point. Et on peut s'attendre à ce que la première loi spéciale qui serait adoptée en vertu de la loi 110 pour imposer des conditions de travail dans une municipalité fasse l'objet d'une contestation judiciaire.

Évidemment, le gouvernement et les légistes qui ont préparé la loi ont bien tenté d'éviter cet écueil. En multipliant les étapes: délai de 120 jours pour la négociation, possibilité de nomination d'un médiateur; en cas de « circonstances exceptionnelles », nomination d'un « mandataire spécial ». Et, par la suite, s'il y a demande commune, décision d'aller en arbitrage. Cette proposition a soulevé l'ire de M. Labeaume et — dans une moindre mesure — de Denis Coderre, lesquels ont réclamé l'élimination de cette avenue.

Or, il y a sans doute des manières de s'assurer que les arbitres — qui n'interviendraient qu'en bout de course — soient indépendants. Le gouvernement n'a pas à tout donner à MM. Coderre et Labeaume, qui semblent parfois avoir le rêve de régner sans partage sur des quasi-cités États.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BRIAN MYLES

Rédactrice en chef LUCE JULIEN

Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN

Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE

Directeur des finances STÉPHANE ROGER

Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS

Adjoints PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur de la production CHRISTIAN GOULET



L E T T R E S

Les tremblements de terre, un risque bien réel au Québec

Dans sa lettre d'opinion intitulée « *L'intérêt des assureurs ou celui des assurés ?* » (15 août 2016), l'auteur, qui se reporte à une étude sur le risque financier entourant un séisme, semble mettre en doute l'existence du risque de tremblement de terre au Canada et les motivations de l'industrie de l'assurance de dommages.

Pourtant, qu'on le veuille ou non, le risque de tremblement de terre est bel et bien réel. D'ailleurs, selon Ressources naturelles Canada, quelque 450 tremblements de terre secouent l'est du Canada chaque année et, toujours selon la même source, on estime que les risques qu'un séisme important frappe le Québec au cours des 50 prochaines années sont de 5 à 15%. Des données qui ne peuvent être négligées.

Cet enjeu en est un d'intérêt public qui va au-delà des questions d'assurance. Scientifiques, ingénieurs, gouvernements fédéral et provincial, municipalités, etc. connaissent le risque, et tous travaillent à rendre le Québec et les Québécois plus résilients. Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) également. En commanditant notamment chaque année

la Grande Secousse, un événement international de préparation aux tremblements de terre, le BAC axe ses efforts sur la prévention et sur la protection de la population.

Un article publié par un grand quotidien québécois faisait récemment état du manque de préparation de la population et des risques qu'elle encourait. L'auteur de l'article a d'ailleurs interrogé plusieurs experts renommés, tels que le sismologue Maurice Lamontagne, le professeur de psychiatrie américain Brian Flynn, ainsi que l'ingénieur expert en dommages sismiques et professeur à la retraite de Polytechnique Montréal René Tinawi. Tous s'accordent pour dire que non seulement les risques sont sérieux, mais qu'en plus, en les ignorant, les Québécois se mettent en position de vulnérabilité.

Les séismes sont bel et bien présents au Québec et la population doit s'y préparer. L'assurance fait partie des mesures qui peuvent favoriser la résilience du Québec et des Québécois, mais elle n'est pas la solution à tout. Les diverses études sur les risques et les conséquences financières liés aux séismes au Canada, commandées par le BAC au cours des dernières années, ont permis de mieux comprendre l'impact d'une secousse importante pour l'industrie de l'assurance et pour l'ensemble de l'économie. Les assureurs de dommages font

partie de l'équation et travaillent à se préparer eux aussi, notamment en développant des produits mieux adaptés aux besoins de leurs assurés.

Préparer le Québec à un tremblement de terre est un vaste chantier qui requiert l'engagement et la participation de tous les secteurs, publics et privés, ainsi que celui de la population, et c'est cela que l'on doit garder à l'esprit.

Johanne Lamanque, vice-présidente, Québec, Bureau d'assurance du Canada

Le 16 août 2016

Le FFM, loin des grandes vedettes et des paillettes

Chaque année, je me faisais un plaisir d'y aller, une des rares façons de pouvoir découvrir le monde, au-delà de l'Amérique du Nord et de l'Europe. J'espère y retourner cette année: malgré les nombreuses critiques négatives, j'y trouvais un très grand plaisir attendu avec une grande impatience. L'absence de grandes vedettes, de paillettes, je m'en foutais royalement.

Merci, M. Losique, de m'avoir apporté le monde ici à Montréal, ce que très peu de cinémas réussissent à nous offrir.

Monique Bourbeau
Boucherville, le 17 août 2016

L I B R E O P I N I O N

Savoir planifier son immigration, l'autre tabou

ÉRIC BOUCHARD

Directeur général et porte-parole du Mouvement Québec français

Les 17, 18 et 23 août à l'Assemblée nationale se tiendront les consultations sur la planification de l'immigration pour la période 2017-2019. Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion fournit plusieurs documents de référence tout à fait exceptionnels aux participants qui veulent y présenter un mémoire. Ces documents répondent à 99,5% des questions que les Québécois peuvent avoir sur l'immigration. Cependant, il manque deux informations essentielles au Mouvement Québec français (MQF) pour donner son avis sur les seuils proposés de 51 000 individus pour 2017 et 2018 et de 52 500 pour 2019. Afin de prendre position sur la proposition du gouvernement, le MQF aurait aimé que la ministre Kathleen Weil et son ministère rendent disponibles dans ses documents de consultation deux choses incontournables, soit le coût unitaire de francisation d'un immigrant et des prévisions démographiques sur 50 ans qui traitent de la langue maternelle, de la langue parlée à la maison, de la langue de travail et de la langue parlée dans l'espace public.

Prévisions démographiques

Est-il préférable pour le français d'accueillir annuellement 80 000 immigrants où la moitié

des ressortissants sont francophones et où l'autre moitié est composée de francotropes (immigrants qui proviennent des pays jadis colonisés par la France comme l'Algérie ou de pays de langues latines) ou doit-on choisir d'avoir seulement 19 000 immigrants comme en 1987 où la simple connaissance du français ne franchissant pas la barre des 35%? Pourquoi la ministre Weil propose-t-elle le chiffre de 51 000 au lieu de 60 000, chiffre évoqué par notre premier ministre, Philippe Couillard? Sur quelle base scientifique Jean-François Lisée du PQ se fie-t-il pour proposer de réduire le nombre d'immigrants en accusant le gouvernement d'idéologisme en matière de seuil d'immigration?

Si tous les gouvernements depuis que le Québec est allé chercher certains pouvoirs en immigration en 1991 avaient établi les seuils d'immigration en se basant sur des prévisions démographiques sur 50 ans en fonction du nombre — mais surtout de la composition linguistique de chaque cohorte que nous recevons annuellement —, l'immigration ne contribuerait pas à l'anglicisation en cours, mais au fait français, comme le désirait Robert Bourassa lorsqu'il est allé chercher des pouvoirs en immigration.

Les volumes d'immigration sont choisis sans égard aux prévisions démographiques et au coût unitaire de francisation

À la lumière des documents de consultation remis par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et par l'argumentaire qui sous-tend le choix du chiffre de 51 000 du gouvernement, ce n'est pas cette année que nous pourrions faire un choix éclairé sur le seuil optimal.

Pourtant, en 2011, l'Office québécois de la langue française, par l'intermédiaire des études du réputé démographe Marc Termote, démontrait l'effet sur le français d'ici 2056 en fonction de divers scénarios d'immigration. Selon un des scénarios à 60 000 immigrants par an, le français comme langue la plus souvent parlée à la maison passerait de 69% à 57% d'ici 2056 dans la région de Montréal, soit une baisse phénoménale de 12%. Devant une telle baisse annoncée et des données disponibles, où sont les trois partis d'opposition pour demander que plusieurs scénarios démographiques sur la langue soient offerts à la population par le gouvernement pour ces consultations?

Coût unitaire de francisation

Une étude de l'Institut de recherche en économie contemporaine de janvier 2016 montre que le Québec rate la cible en matière de

francisation de l'immigration. Pourtant, en 2014, c'est plus de 300 millions de dollars que le Québec a reçus du gouvernement fédéral pour l'accueil, l'intégration et la francisation de l'immigration. Avec une telle somme, quelle pourrait être une des raisons qui expliqueraient nos insuccès? Nos élus qui font chaque année l'étude des crédits du gouvernement sont-ils capables d'établir le coût unitaire de francisation d'un immigrant? Sont-ils en mesure d'affirmer que le gouvernement erre ou non dans les montants qu'il octroie annuellement en francisation? Qui de la Coalition avenir Québec, de Québec solidaire ou du Parti québécois peut nous dire si la francisation d'un immigrant est de 5000\$, 10 000\$ ou 15 000\$? Si 20 000 immigrants foulent annuellement le territoire en déclarant ne pas connaître le français, quelle somme doit être déboursée par le gouvernement québécois pour que la francisation soit optimale et réussie?

Puisque, depuis 25 ans, nos élus choisissent les volumes d'immigration sans se baser sur des prévisions démographiques, et puisqu'ils n'ont aucune idée de ce que l'Etat doit débours pour franciser un immigrant, il n'est pas surprenant que l'immigration contribue à l'anglicisation du Québec plutôt qu'au fait français. Le problème, ce n'est pas les immigrants, mais nos élus qui ne savent pas — ou plutôt qui n'osent pas savoir — planifier!

IDÉES

Il y a cinq ans décédait le plus camusien des écrivains québécois

L'intellectuel Gil Courtemanche a toujours admiré le sens de la dignité de l'écrivain Albert Camus

YVES LAVERTU

L'auteur fait paraître ces jours-ci une biographie intitulée Les vies et les morts de Gil Courtemanche.

Le 19 août 2011, le romancier et journaliste Gil Courtemanche mourait subitement d'une hémorragie interne à l'hôpital Royal Victoria alors qu'il s'apprêtait à reprendre son travail comme chroniqueur au journal *Le Devoir*. Ce jour-là disparaissait le plus camusien des écrivains et des intellectuels québécois. Le sens de la dignité; être droit et digne. Voilà ce qu'il admirait avant tout chez l'écrivain français.

Gil Courtemanche avait fréquenté tôt dans sa vie l'œuvre de Camus. Adolescent, il s'était délecté de ses écrits tout comme il avait dévoré la prose de Malraux, de Jean-Paul Sartre, de Koestler, d'Hemingway et de Dostoïevski. Au début de 1960, quelques semaines après la mort de l'ancien rédacteur en chef de *Combat*, il s'était lui aussi lancé dans la voie du journalisme. Au collège des Eudistes où il étudiait, il avait fondé avec quelques confrères, dont Robert Lacroix, futur recteur de l'Université de Montréal, un journal étudiant ayant pour nom *L'Échange*.

Le «juste»

était, dans

l'esprit de

Courtemanche,

celui qui

scrutait

l'actualité

avec les yeux

de l'humain

Un quart de siècle plus tard, alors qu'il chroniquait pour les quotidiens *Le Soleil* et *Le Droit*, une phrase de Camus l'avait guidé: «*Sans doute, je n'ai jamais dit que j'étais juste. Il m'est seulement arrivé de dire qu'il fallait essayer de l'être, et aussi que c'était une peine et un malheur.*»

Dans une colonne qu'il tenait à la même époque au *Journal d'Outremont*, Courtemanche avait confié à ses lecteurs qu'il voulait marcher dans les pas de son aîné. Sa rubrique s'intitulait «*L'envers des mots...*». L'expression faisait référence à un livre de jeunesse d'Albert Camus, *L'envers et l'endroit*. Le chroniqueur montréalais se reconnaissait particulièrement dans une phrase qui s'y logeait: «*Le jour, avait écrit Camus, où l'équilibre s'établira entre ce que je suis et ce que je dis, ce jour-là peut-être, et j'ose à peine l'écrire, je pourrai bâtir l'œuvre dont je rêve.*» C'est au cours de cette période que l'ex-reporter de Radio-Canada s'était attaqué à l'écriture d'un premier roman, lui qui avait déjà à son actif un essai remarqué du nom de *Douces colères*. Tard dans la nuit, il y travaillait, mais la tâche s'avé-



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Lorsqu'on le comparait à Albert Camus, Gil Courtemanche enjoignait ses interlocuteurs à se taire. Mais au fond, le compliment le ravissait.

rait laborieuse, car il avait mis la barre haute.

Gil Courtemanche souhaitait se mesurer à son maître à penser. Mais l'œuvre de l'écrivain français le tétanisait tant elle tenait à ses yeux du génie. C'est pourquoi il doutait de ses capacités à pouvoir accoucher un jour de pages qu'il jugerait convenables. Ce premier roman ne devait d'ailleurs jamais paraître. À la fin des années 1990, à l'occasion d'un reportage en Algérie pour le compte du magazine *L'actualité*, il s'était rendu à Tipasa, un site archéologique réputé pour ses ruines romaines et que l'auteur de *Noces* adorait. Le séjour là-bas avait pris pour lui des airs de pèlerinage.

C'est finalement avec l'écriture d'*Un dimanche à la piscine à Kigali* qu'il était enfin parvenu à oublier sa crainte de ne pas faire honneur à Camus. Son admiration, cela dit, demeurait. Dans ce livre, le protagoniste principal, Bernard Valcourt — l'alter ego de Courte-

manche —, y était dépeint comme un vieil ombrageux qui entendait marcher droit et sans tricher, lui qui prisait la beauté des vers du poète Paul Eluard et les essais d'Albert Camus.

Dans la foulée de la parution de *Kigali*, des admirateurs avaient commencé à établir un parallèle entre l'écrivain français et lui. Généralement, lorsqu'il était interpellé de si belle manière, Gil enjoignait ses interlocuteurs à se taire. Mais au fond, le compliment le ravissait.

Notion du «juste»

C'est avec son troisième roman, *Le monde, le lézard et moi*, qu'il avait réussi à mettre en scène l'être camusien le plus achevé dans son œuvre. Claude Tremblay représentait l'antihéros tel qu'il le concevait, c'est-à-dire l'homme sans panache qui est aux prises avec des décisions difficiles à prendre quant aux événe-

ments qui s'abattent sur lui.

Enfin, tel un ultime coup de chapeau, son recueil posthume, paru en novembre 2011, *Le camp des justes* (Boréal), devait faire référence une dernière fois à Camus. L'éditeur avait justifié le choix du titre en expliquant que c'est à l'auteur de *L'homme révolté* que Gil Courtemanche avait emprunté le terme du «juste».

Dans l'esprit de Camus, la notion du «juste» renvoyait effectivement à une posture que le chroniqueur du *Devoir* avait lui aussi voulu adopter depuis des années dans sa façon de percevoir les événements et de les commenter pour ses lecteurs. Le «juste» était, dans l'esprit de Courtemanche, celui qui scrutait l'actualité avec les yeux de l'humain et qui centrait la réflexion sur les personnes au lieu de se faire l'aveugle défenseur d'un dogme ou d'une grille d'analyse.

LA RÉPLIQUE > PATRIMOINE ARCHITECTURAL

L'accusation de «façadisme» occulte les causes profondes du problème

GÉRALD MCNICHOLS TÊTREAU

Urbaniste, ex-membre du Conseil du patrimoine de Montréal. L'auteur s'exprime en son nom personnel.

L'article du *Devoir* du 10 août portait sur un projet de développement immobilier devant remplacer une série d'immeubles anciens rue De Bleury à Montréal. On y prévoit la conservation des façades de pierre grise et le remplacement du bâti vernaculaire derrière ces façades par un édifice d'une hauteur équivalant à 25 étages. La photo accompagnant l'article montre l'enfilade des façades dont la valeur architecturale est indéniable.

La hauteur de trois étages de la série de façades anciennes comporte un message architectural pour le présent, puisqu'il implique la participation au décor urbain symétrique et ensoleillé d'une rue agréable. [...]

La composition des rez-de-chaussée des trois façades dénote clairement l'intention de leur architecte de reprendre une forme architecturale ancestrale pour participer à la vie d'une rue en milieu urbain favorisant l'installation de commerces ou d'activités artisanales sur rue, clairement séparés par les piédroits des entrées menant aux étages supérieurs privés. Dans le cas des édifices de la rue De Bleury, le remplissage ancien des baies commerciales dénote l'abandon hâtif sinon original de cette fonction privant ainsi la série d'édifices des rentes commerciales et appauvrissant l'animation de ce segment de la rue.

Tout projet sérieux d'intégration de ces façades devrait comprendre la réhabilitation des fonctions de commerce et d'habitation impliquant la réouverture des baies commerciales sur la rue tant sur le plan visuel que fonctionnel, c'est-à-dire avec un accès direct au commerce à partir de la rue. Une façade n'est pas qu'une décoration sur un mur rideau, c'est un filtre qui organise les relations entre l'espace public et l'espace privé. Trop peu de grands projets des trente dernières années prennent en compte ces conditions d'animation essentielles au maintien de la qualité

LE DÉCLENCHEUR

«Pour la conseillère Valérie Plante, seule élue de Projet Montréal du centre-ville, il s'agit d'un exemple de la voie du «façadisme» trop souvent empruntée à Montréal. «Je suis particulièrement outrée, parce qu'en trois ans de mandat j'ai vu beaucoup de ces situations où l'on détruit les bâtiments en ne gardant que les façades». — «Patrimoine architectural: L'administration Coderre accusée de «façadisme», *Le Devoir*, 10 août 2016

de la vie urbaine.

La composition des percements aux deux étages supérieurs des façades anciennes dénote la présence d'appartements. Les croisées originales toujours en place semblent indiquer que l'occupation intérieure a subi peu de modifications et d'entretien au cours des dernières décennies.

Les intérieurs

Pour ce qui est de l'intérêt patrimonial de l'intérieur du bâtiment, il est impossible de se prononcer sans avoir pu effectuer une inspection exhaustive et scientifique des lieux. L'article ne dit rien à ce sujet. De plus, la Ville de Montréal ne possède aucun mécanisme de reconnaissance de la valeur patrimoniale de l'intérieur des édifices, sa juridiction se limitant à ce qui est visible de la rue, ce qui est l'un des véritables problèmes de la gestion montréalaise du patrimoine.

Il ne faut pas nier que les intérieurs d'édifices peuvent connaître des conditions de conservation touchant la structure, la charpente, la salubrité, les systèmes électromécaniques, l'intégrité et les finis intérieurs, qui peuvent nécessiter d'importantes interventions et même leur remplacement s'ils ne comportent pas d'éléments significatifs. La Ville de Paris procède de façon régulière à la réhabilitation de son tissu urbain en sauvegardant les façades et reconstruisant les inté-

rieurs. Elle assure ainsi le respect du gabarit de l'espace urbain et les fonctions traditionnelles des quartiers.

Les efforts de conservation des œuvres architecturales que sont les façades ne représentent donc pas un mal absolu contrairement à ce que l'accusation de «façadisme» qui tient du manichéisme laisse supposer. Dans la défense d'une cause essentielle à la qualité de vie, les défenseurs du patrimoine ont le devoir d'éviter le dogmatisme culpabilisateur, qui est l'une des causes du phénomène de désintérêt du public et des élus à l'égard de la conservation et de l'intégration du patrimoine. Leur devoir d'éducation et de participation à l'ébauche de solutions satisfaisantes est essentiel.

Concevoir un projet en milieu bâti

Dans le cas qui nous occupe, il faut s'inquiéter: comment les intentions et leçons d'architecture incorporées il y a un siècle dans le dessin original des trois façades pourront-elles être prises en compte lors de leur éventuelle intégration? Il faudrait sans doute rétablir des liens visuels et fonctionnels entre la rue, l'intérieur des édifices, et les gens qui y vivent: trois vitrines de commerces à l'échelle humaine ouvrant sur la rue, trois portes d'entrée menant à six logements aux étages supérieurs pour établir des résidents et soutenir la vie du quartier. Une fois ces constats établis, tout dépend de la compétence, de la sensibilité et du talent des architectes.

La maîtrise et l'implication de la culture architecturale contemporaine sont aussi un élément essentiel afin de résoudre ce défi et répondre aux besoins des générations actuelles. Un contre-exemple est le placage de l'ancien édifice du Royal George sur la façade de la bibliothèque de l'Université Concordia. Elle n'offre aucune relation d'échange avec la rue — l'entrée monumentale étant murée. De même, aucune relation fonctionnelle intéressante n'a été créée entre cette bibliothèque et la rue Bishop. Les récents exemples de «commémoration» de vestiges ou de dépourilles d'édifices piteusement intégrés à des

édifices dépourvus d'intérêt qui les ont remplacés sont autant de pratiques superficielles et calamiteuses.

Ce qu'il faut changer

Comment sortir de l'impasse? Ce qu'il faut dénoncer est l'absence d'inventaire municipal critique et exhaustif du patrimoine bâti extérieur et intérieur. [...]

De plus, la double juridiction du ministère de la Culture et de la Ville de Montréal, qui s'illustre dans chaque cas de figure, a pour effet de déresponsabiliser ces deux administrations, dont les décisions, il faut bien l'admettre, en matière de zonage et de conservation du patrimoine ne sont pas, dans leurs formes actuelles, exemptes des influences politiques. Il faudrait éliminer ce doublement et instituer une autorité scientifique en matière de patrimoine, de zonage et d'urbanisme qui agirait avec autorité à l'abri des influences politiques. Les élus et les citoyens se prononceraient sur la structure, mais non sur le fonctionnement, créant un pouvoir séparé comme celui de la justice. Les institutions actuelles ont été réduites à un rôle purement consultatif qu'un ministre ou un comité exécutif peut ignorer en toute légalité.

Enfin, il manque aussi cruellement à la Ville de Montréal un fonds — ou une fondation — du patrimoine montréalais. Un tel outil lui permettrait de faire face à des situations critiques et urgentes. Par exemple, l'acquisition de propriétés afin d'agrandir des sites comme celui du mont Royal, ou encore des expropriations et autres travaux de conservation. On l'a vu dans les cas d'abandon de lieux emblématiques comme le Ben's ou le restaurant du 9^e chez Eaton, toujours à l'abandon, de même que dans des occasions manquées de consolider le parc de la montagne ou sauver de nombreux édifices et jardins négligés ou abandonnés.

La situation actuelle, qui favorise l'étude au cas par cas des projets, fait partie des causes de la lente dégradation du patrimoine montréalais que les organismes existants, dépourvus de réels pouvoirs, ne font que constater et gérer.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Véronique Chagnon et Louis Gagné (adjoints à la direction de l'information), Antoine Robitaille et Guy Taillefer (éditorialistes, responsables de la page Idées), Michel Garneau (caricaturiste), Jacques Nadeau (photographe), Olivier Zuida (recherche photos); information générale : Isabelle Paré (chef de division), Lisa-Marie Gervais (éducation), Alexandre Shields (environnement), Amélie Daoust-Boisvert (santé), Pauline Gravel (sciences), Fabien Deglise (société), Jean Dion (sports), Jessica Nadeau, Philippe Orfali et Karl Rettino-Parazelli (reporters); information politique : Marco Fortier (chef de division), Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Ottawa), Marco Bélair-Cirino et Robert Durrissac (correspondants parlementaires à Québec), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Julie Carpentier (pupitre); information culturelle : Catherine Lalonde (reporter culturel), Odile Tremblay (cinéma), Stéphane Baillargeon (médias), François Lévesque et Caroline Montpetit (reporters), Benoît Munger et Philippe Papineau (pupitre); information économique : Gérard Bérubé (chef de division), François Desjardins et Eric Desrosiers (reporters), Gerald Dallaire (pupitre); information internationale : Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay (pupitre); section art de vivre: Diane Précourt (responsable des cahiers Week-end et Plaisirs); Loïc Hamon (cahiers spéciaux); équipe internet: Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay (pupitre), Martin Blais, Annabelle Caillon, Justine Daneau, Florence Sara G., Ferraris et Coralie Mensa (assistants); correction : Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Malenfant; soutien à la rédaction: Amélie Gaudreau (secrétaire), Laura Pelletier et Arnaud Stopa (commis). DOCUMENTATION Manon Derome (Montréal), Denise Ledoux (Ottawa), Dave Noël (Québec). PUBLICITÉ Cynthia Floccari (adjointe), Marlène Côté, Evelynne De Varennes, Anel Elmam, Caroline Filion, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebail (publicitaires), Sylvie Laporte (avis légaux), Amélie Maltais (coordonnatrice), Laurence Hemond (secrétaire). PRODUCTION Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin et Nathalie Zemaitis. INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur web), Jean-François Côté (analyste programmeur), Osvaldo Casas (technicien informatique). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Catherine Gentilcore (coordonnatrice du service à la clientèle), Sébastien Beaupré, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Ginette Rouleau et Isabelle Sanchez. ADMINISTRATION Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Mélisande Simard (adjointe administrative et responsable des ressources humaines), Florentina Draghici et Véronique Pagé.

ACTUALITÉS

MAISONNEUVE

SUITE DE LA PAGE 1

la communauté du collège à comprendre et à réagir aux idées «*radicales*».

Gare aux dérapages

Cette initiative est un bon point de départ pour rétablir un climat serein au collège de Maisonneuve, estime Cécile Rousseau, pédopsychiatre et directrice de l'Équipe de recherche et d'intervention transculturelles (ERIT) de l'Université McGill. Il existe tout de même un risque : il faut éviter que ces travailleurs de corridor deviennent des informateurs de la police, prévient la spécialiste.

«*Le pire qui puisse arriver, c'est qu'on invite un jeune à s'ouvrir et qu'il se sente trahi. Le programme sera un échec si des jeunes se retrouvent fichés par la police ou par les services de renseignement après s'être confiés à un travailleur de corridor*», explique Cécile Rousseau.

Les travailleurs de corridor auront clairement le mandat d'aider les élèves et non de faire du profilage pour la police, assure la porte-parole du collège de Maisonneuve. Tant mieux, croit

«**Le programme sera un échec si des jeunes se retrouvent fichés par la police après s'être confiés à un travailleur de corridor**»

M^{me} Rousseau, parce qu'une mesure similaire mise sur pied au Royaume-Uni a mené à des dérapages.

Ce programme, appelé «*Prevent*» («*prévenir*»), oblige les enseignants et même les éducateurs de garderie à détecter les signes de radicalisation chez les enfants. Comme l'a rapporté *Le Devoir* en avril dernier, une éducatrice britannique a signalé un bambin de quatre ans aux autorités parce qu'il avait dessiné son père en train de manipuler un concombre ! Elle pensait que c'était une bombe.

«*C'est absurde de chercher des signes d'extrémisme chez des enfants aux couches, mais ça démontre la paranoïa qui s'empare du système d'éducation*», a indiqué au *Devoir* Mario Novelli, professeur de travail social à l'Université de Sussex, à Brighton, en Angleterre.

Le risque de la liberté d'expression

Les travailleurs de corridor peuvent pourtant désamorcer des tensions, estime Cécile Rousseau. Une série d'études récentes concluent que la lutte contre la radicalisation violente passe par la création d'espaces de liberté où les jeunes peuvent s'exprimer sans contraintes, rappelle-t-elle. C'est en plein ce que cherche à faire le collège de Maisonneuve : écouter les élèves sans les juger. Pour mieux les comprendre. Et les aider à canaliser leurs frustrations et leur colère.

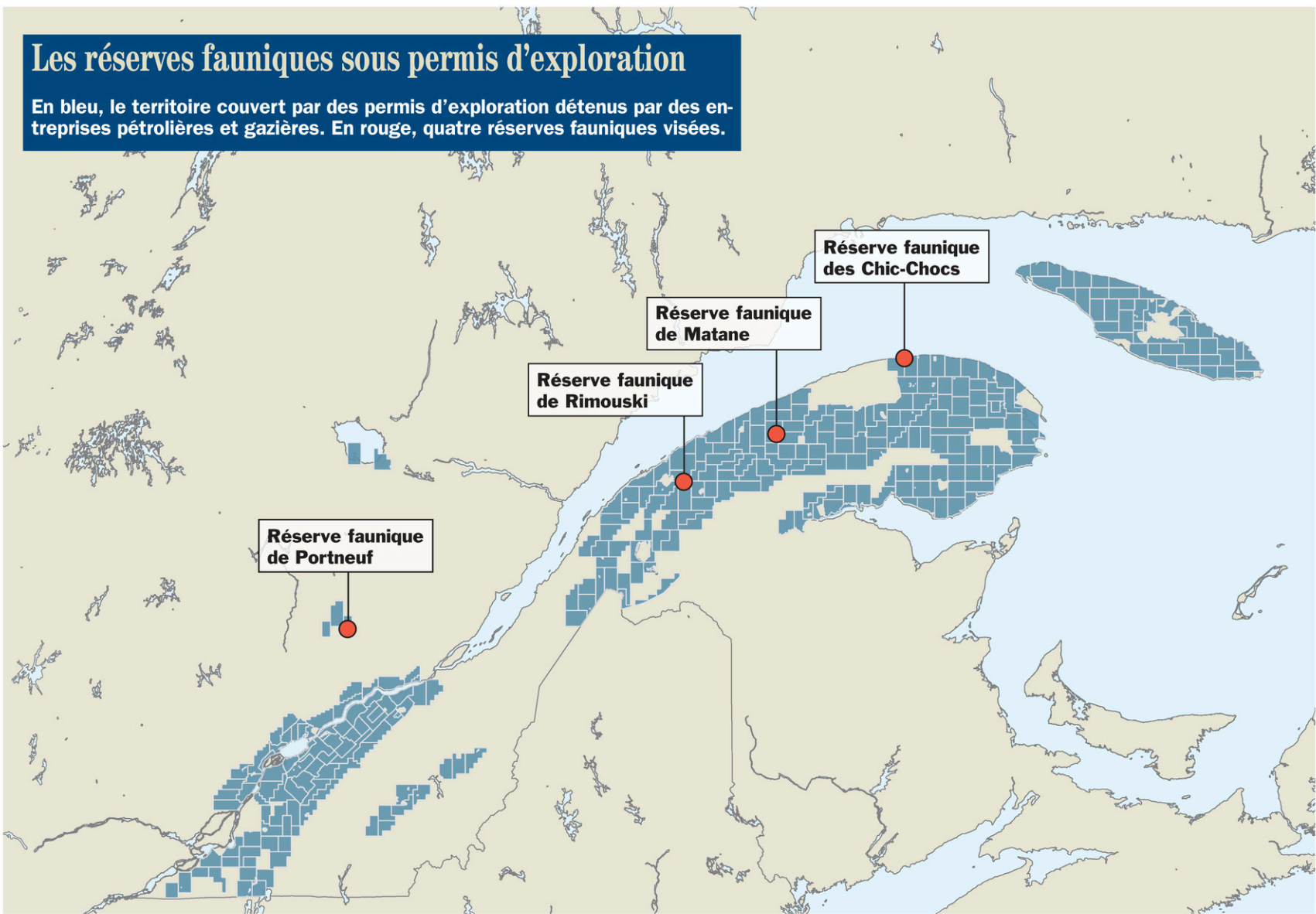
«*Il faut permettre l'expression d'un mécontentement*», dit Cécile Rousseau. *On peut avoir beaucoup de raisons de se fâcher contre ce qu'on est comme société !*»

Le défi des établissements comme le collège de Maisonneuve est d'accepter les discours extrémistes des étudiants, souligne la spécialiste. En France, après les attentats de janvier 2015, les élèves qui affirmaient «*Je ne suis pas Charlie*» se faisaient rabrouer, rappelle-t-elle.

«*Pourtant, les jeunes qui ont un discours radical ont juste besoin de cela : de parler. Ça ne veut pas dire qu'ils préparent quelque chose de dangereux*», explique M^{me} Rousseau.

Et si jamais un étudiant confiait qu'il prépare «*quelque chose de dangereux*», comme un attentat à la bombe, le collège de Maisonneuve avvertirait bien sûr le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence, précise Line Légaré, porte-parole de l'établissement.

Le Devoir



SOURCE MERN

RÉSERVES

SUITE DE LA PAGE 1

est même enclavée dans le parc. «*Cette situation géographique, à la périphérie d'un territoire protégé, en fait un lieu de prédilection remarquable pour la faune et pour la beauté de ses paysages*», souligne d'ailleurs la SEPAQ dans sa description de cette réserve.

Celle-ci a été créée en 1949, notamment pour protéger «*un territoire exceptionnel pour la faune*». L'entreprise Pétrolia, dont le gouvernement du Québec est le «*premier actionnaire*», détient aujourd'hui des permis d'exploration qui couvrent une bonne partie de cette région. D'autres permis qui empiètent sur le territoire sont détenus par Junex, dont Québec est le troisième actionnaire.

«Paysages époustoufflants»

À l'ouest du parc national de la Gaspésie, les 1275 km² de la réserve faunique de Matane sont entièrement couverts par des permis d'exploration contrôlés respectivement par Pétrolia et par Marzcorp Oil & Gas. Dans ce cas, la SEPAQ évoque «*une suite de paysages époustoufflants*», mais aussi des «*panoramas incomparables*» dans la promotion qu'elle fait de cette réserve. Comme pour les autres territoires de ce type au Québec, il est possible d'y pratiquer la pêche, la chasse, mais aussi la randonnée,

l'observation de la faune, différentes activités de plein air et le camping.

Dans le Bas-Saint-Laurent, le sous-sol de la réserve de Rimouski est lui aussi convoité, puisque des permis d'exploration ont été acquis en 2006, puis en 2009. Ils sont aujourd'hui détenus par de petites entreprises actives dans la recherche de pétrole, soit Olitra et Ressources et Énergie Squatex.

On retrouve enfin une quatrième réserve faunique, soit celle de Portneuf, située au nord-

«**Actuellement, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs n'entend pas demander la révocation des permis d'exploitation**»

ouest de Québec. Ce territoire comptant pas moins de 375 lacs est couvert en partie par trois permis d'exploration acquis en 2012 par une entreprise méconnue, NJ & Exploration.

Dans le cas de cette réserve, située à une heure de voiture de Québec, la SEPAQ souligne qu'«*un séjour en famille ou entre amis*» constitue «*une expérience mémorable*», «*Que ce soit pour pêcher, chasser, skier, glisser, patiner ou simplement pour vous détendre en formule villégiature, c'est un rêve très accessible et facilement réalisable*», ajoute la société d'État chargée de faire la promo-

tion des réserves fauniques de la province.

Exploitation autorisée

Interpellée par *Le Devoir* mercredi, la SEPAQ a simplement reconnu que le statut accordé aux réserves fauniques «*n'exclut pas d'autres types d'activités*».

Même son de cloche du côté du cabinet de Laurent Lessard, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs. «*Contrairement au réseau de parcs nationaux, il est possible d'exploiter des ressources naturelles dans les réserves fauniques du Québec. À titre d'exemple, des coupes forestières sont autorisées annuellement dans certains secteurs de réserves fauniques*», a répondu par écrit son attaché de presse, Ma-

thieu Gaudreault.

Ce dernier a également précisé que la délivrance des permis d'exploration relève du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Mais en cas de projet pétrolier, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs «*est consulté et peut mentionner ses préoccupations quant à la conservation et à la mise en valeur de la faune*».

«*En somme, lorsque les processus écologiques, la protection des habitats fauniques réglementés et le maintien de la qualité de l'expérience en réserves fauniques sont préservés, l'exploration peut être considérée comme compatible avec*

la mission de protection», a également fait valoir M. Gaudreault.

Est-ce que le gouvernement entend révoquer les permis d'exploration en vigueur dans les réserves fauniques? «*Actuellement, le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs n'entend pas demander la révocation des permis d'exploitations*», a répondu le cabinet du ministre Lessard.

Alice de Swarte, chargée de projets en conservation à la Société pour la nature et les parcs (SNAP), a pour sa part déploré «*la présence des usages industriels sur tous les autres usages du territoire*». Une situation selon elle illustrée par les permis d'exploration pétrolière et gazière en vigueur au Québec.

Ces permis bloquent aussi la création d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent, selon ce qui se dégage d'un rapport publié plus tôt cette année par la SNAP. Pas moins de six des sept territoires ciblés pour devenir de telles zones de conservation se trouvent dans des zones sous permis d'exploration.

Pour Nature Québec, l'existence de permis d'exploration aux limites de plusieurs parcs nationaux pose aussi des problèmes de conservation, alors que c'est justement la mission des parcs nationaux. Ces permis rendent également impossible l'agrandissement du territoire protégé.

Le Devoir

PRIX

SUITE DE LA PAGE 1

tropole peuvent faire toute la différence.

Fruits et légumes, yogourts, cahiers, Duo-Tang, gommes à effacer et crayons, et même quelques surprises (barres de chocolat, t-shirts du Canadien de Montréal) : au magasin-partage, en échange d'une contribution symbolique de 5\$, les familles dans le besoin trouvent effets scolaires, denrées alimentaires et dignité.

«*La majorité des choses dont mes enfants ont besoin, on les a trouvées ici*», constate M^{me} Okhry une fois les emplettes achevées, tandis que Vladyslav, 11 ans, manie jalousement ses nouveaux stylos et que Pavlo, 8 ans, zyeute les barres Caramilk. «*Mon mari est en francisation, moi aussi. On planifie après d'étudier pour être à niveau en français, en anglais, et sur le plan professionnel. Heureusement qu'il y a le magasin-partage*», dit-elle, dans son français coloré d'accents slaves.

Une machine bien huilée

«*Les magasins-partage, c'est avant tout un projet humanitaire*», résume Rim Bouallegue.

En retrait du tohu-bohu, elle observe attentivement la salle, de façon presque maternelle. Gestionnaire depuis trois ans du Magasin-par-

tage de Rosemont, cette Tunisienne, au pays depuis quatre ans, en connaît aujourd'hui tous les rouages, tout comme elle connaît le quotidien de sa clientèle. Si tout roule comme sur des roulettes, c'est d'abord grâce à elle et à son équipe.

Dès avril, les écoles communiquent avec ces organismes afin de leur transmettre une liste de familles nécessiteuses. Une fois l'admissibilité confirmée, celles-ci sont invitées au magasin, de la même manière dont des Montréalais branchés seraient conviés au cocktail de lancement d'une nouvelle boutique de mode.

«*Le 5\$ qu'on demande à l'entrée, c'est pour les familles qu'on le fait*», explique M^{me} Bouallegue. *Lorsqu'elles contribuent, elles sentent qu'elles achètent. Ça envoie un message : ce n'est pas de la charité, vous êtes dans un magasin ici. Et ça, ça vaut pour beaucoup aux yeux de plusieurs. Ne serait-ce que pour dire à son enfant : «Viens, on va aller acheter tes effets scolaires.»*»

Chaque enfant en ressortira avec un sac plein à ras bord, comptant l'essentiel de la liste d'articles exigés par l'école. L'aide fournie à sa famille peut varier de 120\$ à 360\$, selon le niveau scolaire. C'est peu, mais c'est, espère M^{me} Bouallegue, suffisamment pour faire une différence, si petite soit-elle, dans la vie des familles à faibles revenus, qui sont aux prises cette année avec une hausse d'environ 4,5% des dépenses liées à la rentrée scolaire,

selon une étude récente. Cette hausse motive d'ailleurs le Regroupement Partage à solliciter une fois de plus la générosité des Montréalais à l'occasion de l'Opération sac à dos, qui vise à amasser cette année 45 000\$ pour l'achat du matériel nécessaire pour les magasins-partage de Montréal.

Retards scolaires

Les statistiques sur la pauvreté et la réussite scolaire sont implacables. Les enfants de milieux défavorisés sont de trois à quatre fois plus nombreux à accuser des retards scolaires, et deux fois plus nombreux à connaître des problèmes d'apprentissage. Ils sont également plus enclins à décrocher, si bien qu'un élève montréalais sur trois ne finira pas son secondaire.

Dans certains arrondissements plus durement touchés par la pauvreté, le décrochage scolaire sera l'option privilégiée par la moitié des élèves. À la Commission scolaire de Montréal (CSDM), ce sont près de 42% des 73 000 élèves du réseau qui se réveillent chaque matin dans ce contexte familial. Ils sont également beaucoup plus portés à quitter la maison sans avoir déjeuné.

«*On aimerait ça pouvoir fournir plus d'effets scolaires gratuitement, fournir des cahiers, des gommes à effacer et les crayons comme ça se fait par exemple en Ontario, pour s'assurer que tout le monde part sur le même pied au moment de la rentrée*», souligne la présidente de la CSDM, Ca-

therine Harel Bourdon. *Malheureusement, on est rendus à un point où nous devons, en plus des effets scolaires, demander une somme aux parents pour les agendas, les photocopies, et plus.*» Cette facture varie d'une école à l'autre, mais peut souvent atteindre de 80\$ à 100\$, selon M^{me} Harel Bourdon.

Nathalie Okhry a de la chance. Son école n'exige d'elle qu'une contribution de 30\$ pour chacun de ses fils. Il lui restera aussi à acheter les espadrilles et quelques vêtements pour les enfants.

«*Je pense qu'on va se débrouiller, malgré tout. On savait en quittant l'Ukraine qu'on allait recommencer à zéro*», dit avec philosophie celle qui espère retrouver sa carrière de comptable agréée d'ici quelques années.

Incertitude financière ou non, elle ne changerait rien à son choix de quitter l'ouest de l'Ukraine. «*On vit maintenant dans un pays sécuritaire pour les familles. Et je vois qu'il y a beaucoup d'aide pour les gens comme moi. Les gens sont généreux. Il y a une belle qualité de vie. Je voulais tout ça pour mes enfants*», conclut-elle, avant de repartir, les bras bien pleins, vers son domicile. Pendant ce temps, au magasin-partage, M^{me} Bouallegue et son équipe de bénévoles s'affairent à fournir l'essentiel à des dizaines d'autres familles comme la sienne.

Le Devoir

LE DEVOIR Les bureaux du <i>Devoir</i> sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h Renseignements et administration : 514 985-3333	 Le Devoir sur ledevoir.com  sur Facebook  et sur Twitter	La rédaction Au téléphone 514 985-3333 / 418 643-1541 Par courriel redaction@ledevoir.com Par télécopieur 514 985-3360 Publicité Au téléphone 514 985-3399 Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305 Par télécopieur 514 985-3390	Avis publics et appels d'offres Au téléphone 514 985-3344 Par courriel avisdev@ledevoir.com Par télécopieur 514 985-3340 Petites annonces et publicité par regroupement Au téléphone 514 985-3322 Par télécopieur 514 985-3340	Abonnements (lundi à vendredi, 7 h 30 à 16 h 30) Au téléphone 514 985-3355 Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559 Par courriel abonnements@ledevoir.com Par télécopieur 514 985-5967 Agenda culturel Par courriel agenda@ledevoir.com
---	---	---	--	---